

**COMMUNE DE CELLETES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015**  
**COMPTE-RENDU**

**TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les conditions d'application de la taxe d'aménagement soit :

- un taux de 3 % pour l'ensemble du territoire assorti d'exonérations ;
- un taux de 5 % pour le secteur de la Coudre compte tenu des travaux de réseaux qui ont été nécessaires à son urbanisation.

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA C.A.F**

Après avoir présenté les principes du « Contrat Enfance Jeunesse », contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants jusqu'à 17 ans, le conseil municipal autorise le Maire à le signer pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**M.S.A : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICE RELATIVE AUX SERVICES EXTRANET A DESTINATION DES TIERS BENEFICIAINT DE PAIEMENTS DE LA MSA**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la MSA la convention qui permettra de disposer des notifications de paiement destinées à la collectivité grâce à la création d'un espace Internet privé.

**CAMPING : SAISON 2016 ET AUTORISATION D'ADHESION A L'OFFICE DU TOURISME BLOIS-CHAMBORD POUR SA PROMOTION**

Le Conseil municipal décide d'ouvrir le camping du 21 mai 2016 au 11 septembre 2016 inclus et charge le Maire de recruter le personnel nécessaire à son fonctionnement.

Afin de développer l'activité du camping, le Conseil Municipal décide d'adhérer pour l'année 2016 à l'Office du Tourisme Blois-Chambord dont les avantages sont les suivants :

- Parution dans le guide Blois Chambord 2016 dont le tirage est de 40 000 exemplaires en français, 3 500 en anglais et 2 500 en espagnol ;
- Création d'une fiche sur le site internet : [www.bloischambord.com](http://www.bloischambord.com) disponible en 4 langues ;
- Présence sur l'application mobile « Blois-Chambord Tour ».

L'adhésion à ce service est facturé 130 € TTC pour une année.

**PLATE FORME DES SERVICES AUX COMMUNES - Convention constitutive de groupement de commandes**

Le Conseil municipal décide d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération de Blois et les communes de moins de 3 000 habitants pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aménagements d'espaces et des équipements publics communaux et communautaires et charge le Maire de signer la convention à intervenir.

**RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité du SIAEP 2014 présenté par son Président, M. Parisot.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

Le Conseil municipal prend note de la décision d'accorder, dans le cimetière communal de Cellettes, une case de columbarium d'une durée de 30 années pour le tarif de 930 €.

### **DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les 5 ventes de propriétés présentées.

### **CREATION D'UN CONSEIL DE JEUNES**

Le Conseil Municipal décide de créer un conseil de jeunes afin de leur permettre d'avoir des activités citoyennes sur la Commune.

### **PROJET DE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE**

Notre Commune ayant été concernée par une série de cambriolages, le Conseil Municipal pense qu'il faut organiser une réunion publique afin d'envisager un projet de dispositif de participation citoyenne (type voisins vigilants), en collaboration avec la Gendarmerie.

### **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Le Conseil Municipal estime qu'il convient de penser aux aménagements de voirie qui pourront être réalisés dans le centre bourg après la mise en service de la déviation. Cette démarche se déroulera en concertation avec la population.

A Cellettes, le 13 Novembre 2015

LE MAIRE,

Michel CONTOUR

